



le 24 février 2015

Bonjour Civil. Prénom Nom

Depuis la dernière lettre, il y a eu beaucoup de modifications dans l'éolien et beaucoup d'événements ; un certain nombre d'entre eux sont disponibles sur notre site :

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherches...

Quelques informations :

- Le 10 février, nous avons envoyé un courriel personnalisé à tous les sénateurs (il y en a 348) ; certains ont répondu : vous pouvez consulter la lettre et les réponses sur <http://appge-comiac.e-monsite.com/pages/action/action-2015.html>
- Le 17 février, les sénateurs ont voté un amendement visant à ce que les éoliennes soient installées à au moins 1000 m des habitations ; cet amendement doit être confirmé par les députés pour qu'il ait force de loi. Le sénateur du Lot, J.C. Requier, a voté cet amendement ; [lire sa lettre](#)
- Le 23 février, le député Jean Launay nous a informés qu'il déposerait un amendement lors de la seconde lecture de la loi à l'Assemblée Nationale ;
- Depuis le 17 février, les promoteurs s'élèvent avec force contre cet amendement, en effet si cet amendement est aussi voté par les députés, il n'y aura pas d'éoliennes à Comiac.
- Le 26 janvier, le Conseil Municipal de Comiac a autorisé le président du groupement forestier à signer le projet de bail emphytéotique avec GDF-Suez.

Ailleurs sur le web :

- Le tribunal administratif de Bordeaux vient d'annuler l'arrêté du préfet de région qui établissait les zones et communes susceptibles d'accueillir des éoliennes en Aquitaine ; [lire la suite dans le journal Sud-Ouest](#).
- Parc éolien : faudra-t-il aller devant les tribunaux ? [lire la suite dans La Dépêche](#)
- Nuisances des infrasons produits par les éoliennes ; plusieurs études montrent ces nuisances, vous en trouverez le détail sur notre site ; les liens utiles **sont en rouge** mais il faut savoir que :
 - au Danemark, un élevage de visons proche des éoliennes (350 m) a constaté 1600 fausses couches...
 - au Portugal, des éleveurs de chevaux ont constaté des déformations dans les pieds des chevaux...

- la Royal Society de médecine britannique a établi des critères de diagnostics des effets des éoliennes..
- En France la puissance installée des éoliennes est de 7, 2% de la puissance installée totale, mais ne produit que 3,1% de l'électricité, page 15 du bilan 2014 [publié par RTE](#)

Nous attendons de connaître le résultat des expertises demandées par l'Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire - qui en février 2014 a demandé à des experts de travailler sur le thème : «Effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens». Et l'avis de l'Anses sur ce sujet est très attendu par Madame la ministre Ségolène Royal.

Dans les prochains jours, nous ferons appel à vous pour relayer auprès des députés de votre département la lettre que nous leur enverrons. Merci de nous aider afin que l'amendement des sénateurs ne soit pas lettre morte.

Merci encore de ce que vous pourrez faire pour nous aider; n'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE

appge-comiac@laposte.net 01.48.43.57.35 ou 06.43.80.15.87

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

pour vous désabonner : [Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)